



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°12.2024 du 20 juin 2024

Séance du : 20 juin 2024
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
Ont assisté à la séance : 5 membres dont 2 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 5 absents excusés dont 5 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Béatrice BULOU

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Florence FORIN
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Béatrice BULOU
Hervé POLESI donne pouvoir à Jean VERNE
Philippe MEYER donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

**Objet : acceptation des contributions financières de la Ville de Strasbourg et de
l'Eurométropole à l'Orchestre au titre de l'année 2024**

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

accepte

- le dernier versement de 3 052 500 € en septembre 2024 au titre de la contribution financière annuelle de la Ville de Strasbourg ;
- le versement de 548 000 € au titre de la contribution financière annuelle de l'Eurométropole ;

confirme

- l'inscription des crédits au budget 2024 ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer et exécuter les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **21 JUIN 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **24 JUIN 2024**

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240620-Delib122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°13.2024 du 20 juin 2024

Séance du : 20 juin 2024
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
Ont assisté à la séance : 5 membres dont 2 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 5 absents excusés dont 5 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Béatrice BULOUE

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Florence FORIN
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Béatrice BULOUE
Hervé POLESI donne pouvoir à Jean VERNE
Philippe MEYER donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°15.2019 en date du 2 décembre 2019 portant création de l'emploi permanent de bibliothécaire musical,

Considérant que les compte rendus des entretiens professionnels justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée,

après en avoir délibéré,

décide

- qu'à compter du 1^{er} novembre 2024, la rémunération de l'agente occupant le poste de bibliothécaire musical, est révisée comme suit :
anciens indices : brut : 693 ; majoré : 580
nouveaux indices : brut : 732 ; majoré : 610

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer les documents y afférents.

Vote

Votants	:	10
Pour	:	10
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **21 JUIN 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **24 JUIN 2024**

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240620-Delib132024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°14.2024 du 20 juin 2024

Séance du : 20 juin 2024
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
Ont assisté à la séance : 5 membres dont 2 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 5 absents excusés dont 5 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Béatrice BULOUE

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Florence FORIN
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Béatrice BULOUE
Hervé POLESI donne pouvoir à Jean VERNE
Philippe MEYER donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : autorisation de recours au contrat d'apprentissage

Délibéré :

Le Conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 424-1 relatif à l'apprentissage
Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12,
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63
et 91 ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 31 mai 2024,

après en avoir délibéré,

décide

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- de conclure à la rentrée 2024/2025 un contrat d'apprentissage, conformément au tableau suivant :

Pôle d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Production	Chargé de production	Licence professionnelle - CFA métiers des arts de la scène	1 an

- d'inscrire les crédits correspondants (salaires et frais de formation) au budget de l'Orchestre,

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le CFA,
- la Présidente ou sa représentante à solliciter les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **21 JUIN 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **24 JUIN 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

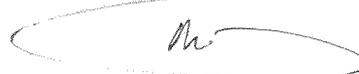
067-200089662-20240620-Delib142024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**





ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°15.2024 du 20 juin 2024

Séance du : 20 juin 2024
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
Ont assisté à la séance : 5 membres dont 2 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 5 absents excusés dont 5 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Jean VERNE, Florence FORIN, Béatrice BULOUE

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Florence FORIN
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Béatrice BULOUE
Hervé POLESI donne pouvoir à Jean VERNE
Philippe MEYER donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

autorise

- la création d'un emploi non permanent, à temps complet, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle production ;
- le recrutement, sur cet emploi, d'un contractuel de droit public par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **21 JUIN 2024** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **24 JUIN 2024**

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240620-Delib152024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Réunion du Conseil d'administration du 5 avril 2024

Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg
- Mme Anne Mistler, Adjointe à la Maire
- Mme Anne-Marie Jean, Conseillère municipale déléguée
- M. Hervé Polesi, Adjoint à la Maire, *en visioconférence*
- Mme Murielle Fabre, Vice-Présidente de l'Eurométropole, *en visioconférence*
- M. Philippe Meyer, Conseiller d'Alsace
- M. Jean Verne, Conseiller musique - DRAC Grand Est, suppléant de Delphine Christophe, *en visioconférence*
- Mme Florence Forin, Directrice régionale adjointe déléguée chargée de la Création, DRAC Grand Est

Membres excusés :

- Mme Marie-Françoise Hamard, Conseillère municipale déléguée, *procuration donnée à Mme Mistler*
- M. Pierre Jakubowicz
- Mme Anne-Pernelle Richardot, Conseillère municipale
- Mme Delphine Christophe, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est

Autres présents :

Orchestre philharmonique de Strasbourg :

- Mme Marie Linden, Directrice générale
- Mme Christelle Gamo-Kuba, Administratrice
- Mme Marion Leclerc de la Herverie, Responsable administrative et financière
- Mme Sabrina Soriano, Assistante de direction et de l'administration générale

Ville et Eurométropole de Strasbourg :

- Mme Camille Giertler, Directrice de la culture
- Mme Coline Herrmann, Chargée de mission musique classique et contemporaine
- Mme Sylvia Dubost, Collaboratrice de cabinet

Collectivité européenne d'Alsace :

- Mme Anne Reymann, suppléante de Philippe Meyer, *en visioconférence*
- Mme Claire Becker, Directrice du service création, diffusion et pratiques artistiques
- Mme Anne Bucher, Chargée de développement artistique

Autres excusés :

- Mme Julie Araneder, Directrice générale adjointe en charge de la « Transition sociale et sociétale »
- Mme Sophie Lechevalier, Cheffe du service action culturelle, Direction de la culture
- Mme Axelle Guet, Cheffe de service administration générale, Direction de la culture
- Mme Aurélie Schaeffer, Comptable publique de l'établissement par intérim

Les formalités de présence permettent de délibérer légalement, les deux quorums étant atteints (au moins six administrateurs-trices sur onze et quatre représentants-es de la Ville sur sept prennent part au vote).

Jeanne Barseghian, Présidente de séance, déclare la séance ouverte à 16h28.

1. Ajout d'un point à l'ordre du jour

Jeanne Barseghian propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du présent Conseil : point n°8 relatif à la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Cette modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation du Conseil.

Ordre du jour modifié :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 30 janvier 2024
- 2) Points d'actualité :
 - Retour sur la tournée au Royaume Uni
 - Opération de financement participatif
 - Création d'un Club des mécènes particuliers
 - Présentation du bilan carbone et du plan de réduction de l'empreinte carbone
- 3) Approbation du compte de gestion 2023 de l'Orchestre (délibération 06.2024)
- 4) Désignation de l'administrateur.trice chargé.e de présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre (délibération 07.2024)
- 5) Approbation du compte administratif 2023 de l'Orchestre (délibération 08.2024)
- 6) Budget primitif 2024 de l'Orchestre (délibération 09.2024)
- 7) Grille tarifaire 2024/2025 (délibération 10.2024)
- 8) Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité (délibération 11.2024)

La modification de l'ordre du jour du présent Conseil est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 30 janvier

Jeanne Barseghian demande au Conseil d'administration d'approuver le compte rendu de la séance du 30 janvier 2024.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Points d'actualité

NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.

La parole est donnée à Marie Linden.

❖ Retour sur la tournée au Royaume Uni

Marie Linden souhaite revenir sur l'un des événements marquants dans la vie de l'Orchestre en ce milieu de saison : une tournée au Royaume-Uni auréolée de succès publics et critiques.

Elle insiste sur le rôle que jouent les tournées sur la qualité d'un orchestre, amené à s'adapter chaque soir à une acoustique différente et à approfondir le travail d'interprétation au fil des concerts. Vivre ensemble pendant une semaine permet aussi de renforcer le sens du collectif, l'écoute, avec un impact évident sur le son. C'est aussi une occasion de prendre du recul par rapport au quotidien et de se concentrer sur l'essentiel, la musique. C'est une dimension d'autant plus essentielle que tout ce qui

s'acquiert en tournée rejaillit sur la qualité générale de l'Orchestre, au bénéfice du public de la salle Erasme.

Une autre vertu des tournées est qu'elles contribuent au rayonnement de l'Orchestre (présence au concert de Londres de l'attaché culturel de l'ambassade de France au Royaume Uni), de Strasbourg, et plus globalement du savoir-faire orchestral à la française : l'Orchestre est d'ailleurs l'une des rares si ce n'est la seule formation symphonique française à se produire au Royaume-Uni cette saison. Il est donc indispensable qu'à l'avenir des projets comme ceux-ci puissent se maintenir.

❖ Opération de financement participatif

Marie Linden présente un point d'avancement de la campagne de financement participatif mise en ligne pour soutenir la production du disque *Daphnis et Chloé*. À ce jour, ce sont 13 070 € qui ont été récoltés, ce qui constitue un montant très encourageant, s'agissant d'une première expérience. Les dons sont défiscalisés et ouvrent droit à des contreparties selon des paliers définis (CD dédié, possibilité d'assister à une session d'enregistrement, soirée de lancement du disque, etc.).

❖ Création d'un Club des mécènes particuliers

Depuis son changement de statut, l'Orchestre peut percevoir directement des dons par le biais du mécénat, qui ouvrent droit à une défiscalisation. Les dons peuvent provenir d'entreprises mais aussi de particuliers.

Le travail auprès des entreprises étant engagé depuis un certain temps, c'est désormais une stratégie auprès des particuliers qu'il convient de déployer. L'Orchestre compte plus de 2 000 abonnés ; ce public fidèle est très attaché à l'Orchestre ; les possibilités de levée de fonds sont donc importantes.

Il existe depuis le début des années 2000 l'association Euterpe, qui regroupe les « Amis de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg » et compte environ 250 membres cette saison. Plusieurs projets ont été financés grâce à Euterpe (acquisition d'instruments, financement d'une partie du disque Janacek avec Marko Letonja, etc.), mais leur stratégie de soutien n'est plus en adéquation avec les besoins de levée de fonds de l'Orchestre. La création d'un Club des mécènes particuliers s'impose donc, avec pour objectif de fédérer les particuliers désireux de soutenir l'Orchestre. Géré et piloté directement par l'équipe communication de l'Orchestre, ce dispositif permet d'interagir au plus près des besoins et souhaits des mécènes particuliers et de rendre ce club très dynamique.

Même si le mécénat relève de la philanthropie, des contreparties peuvent être établies, dans le respect du cadre légal. Pour rendre ce Club des mécènes attractif, l'Orchestre met en place un certain nombre de contreparties, en fonction des paliers de dons : réductions sur le prix de l'abonnement, répétitions publiques, rencontres avec les musiciens, période réservée pour la souscription d'abonnements, etc. Ces contreparties se doivent d'être exclusives, donc réservées aux membres du Club des mécènes. En conséquence, les réductions ne seront plus accordées à l'association Euterpe à partir de la saison 2024/2025, l'objectif étant que les « Amis de l'Orchestre » soient réorientés vers le Club des mécènes.

La communication autour de ce Club a démarré le 27 mars, soit 2 mois avant l'ouverture des abonnements.

D'ores et déjà, deux événements réservés aux membres du Club des mécènes sont prévus :

- Les 15 et 16 mai : répétition de l'Orchestre réservée au Club des mécènes particuliers, avec Aziz Shokhakov et Charlotte Juillard, dans une configuration exceptionnelle puisque le public sera assis derrière les musiciens, face au chef, afin de mieux comprendre l'Orchestre de l'intérieur. Cette séance de travail sera suivie d'un verre de l'amitié et d'échanges avec les musiciens, l'idée étant de créer de la convivialité et de la proximité entre les musiciens et leur public.

- Le 24 mai (soit 1 semaine avant le concert de présentation de saison et 3 jours avant le lancement de la campagne d'abonnement) : présentation de la saison 2024/2025 en avant-première avec distribution de la nouvelle brochure de saison.

À ce jour, l'Orchestre compte 20 donateurs pour un montant total de 6 300 €.

Jeanne Barseghian remarque que ces débuts sont encourageants tant sur le plan du financement participatif que pour le Club des mécènes particuliers. Elle ajoute que cela renforce le lien et permet de traduire l'attachement et la volonté du public de participer à la vie de l'Orchestre. Elle souligne ce potentiel non seulement financier et de diversification des recettes mais également de fidélisation du public.

Marie Linden ajoute que la volonté est en effet de créer une communauté d'amis autour de l'Orchestre.

❖ **Présentation du bilan carbone et du plan de réduction de l'empreinte carbone**

La présentation est réalisée à deux voix par Marie Linden et Christelle Gamo-Kuba.

En tant qu'acteur culturel qui se veut pleinement responsable dans son développement, l'Orchestre a réalisé un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, via le Diag Décarbon'action proposé par la BPI, en partenariat avec l'ADEME et réalisé par la société Alternative Carbone implantée à Obernai. L'Orchestre s'est ainsi engagé dans une véritable démarche de transition écologique.

Présentation de la méthodologie et des résultats du bilan par Christelle Gamo-Kuba avec projection d'un document support aux membres du Conseil.

Méthodologie – Christelle Gamo-Kuba

Le bilan carbone s'appuie sur la méthodologie reconnue de l'ADEME qui repose sur un inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'une activité, sur toute sa chaîne de valeur, sur une année de référence. L'Orchestre a fait le choix d'une saison, qui représente le mieux son activité.

Le processus de travail s'est étendu de septembre 2022 à mai 2023 autour des étapes clés suivantes :

- cadrage de l'étude
- collecte des données
- production et restitution du bilan carbone
- co-construction d'un plan d'actions
- restitution en réunion plénière auprès de l'ensemble du personnel de l'Orchestre le 12 mai 2023
- mise en transition de l'Orchestre.

10 réunions avec le comité de direction, le groupe projet composé de musiciens, de membres de l'équipe administrative et technique volontaires et de collecteurs de données, ont rythmé ce processus.

L'étude porte sur la mise en œuvre de l'ensemble des activités directes et induites par l'Orchestre sur la saison 2021-2022 :

- les entrants : déplacements des agents domicile/travail, des spectateurs, des artistes invités ; achats et prestations ; fret ; amortissements
- les émissions directes : consommation des bâtiments et véhicules
- les émissions indirectes : déplacements liés à la production des concerts et aux missions du personnel ; collecte et traitement des déchets.

Résultats – Christelle Gamo-Kuba

Les résultats globaux révèlent un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Orchestre de 1 350 tonnes de CO₂ pour la saison 2021-2022, ce qui est équivalent :

- aux émissions annuelles de 140 français
- à 200 tours de la Terre en avion
- à la combustion de 470 000 litres de gasoil.

Sans étonnement, les émissions sont principalement dues aux déplacements des spectateurs, des artistes invités et aux déplacements organisés par l'Orchestre, ce qui représente 55% des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant les spectateurs, une enquête a été menée tout au long du mois de novembre 2022 afin d'avoir une bonne représentativité des différents lieux et formats de concerts. 625 spectateurs y ont répondu. Plus de la moitié des émissions de CO₂ liées aux déplacements résultent des déplacements en voiture des spectateurs. On peut d'ailleurs remarquer que plus la distance s'allonge entre le lieu du concert et le domicile du spectateur, plus l'usage du véhicule augmente.

Les autres principaux postes d'émissions de CO₂ de cette catégorie sont les déplacements en avion des artistes invités (avec une particularité en juin 2022 : la venue de Lisbonne du Chœur Gulbenkian, nécessairement en avion) et les déplacements domicile-travail en voiture des agents.

L'enquête réalisée auprès du personnel (avec le très bon taux de participation de 73%) a permis de constater la très forte proportion d'utilisateurs de vélos au quotidien (54%), devant la voiture (29%), les transports en commun (11%) et la marche (6%).

La tournée en Corée du Sud (décembre 2022) ne faisait pas partie du périmètre du bilan carbone mais a tout de même fait l'objet d'une analyse spécifique : 330 tonnes de CO₂ ont été émises, soit 25% du bilan carbone de la saison 2021/2022.

Après les déplacements, le 2^{ème} poste d'émissions de CO₂ le plus important concerne les achats ; dans cette catégorie, ce sont les prestations techniques (captation audio, vidéo, sonorisation, lumière, etc.) et les prestations de communication (notamment affichage et impressions) qui génèrent la majeure partie des émissions.

Enfin, le 3^{ème} poste d'émissions de CO₂ concerne les immobilisations, majoritairement le PMC de par la grande surface occupée par l'Orchestre. Christelle Gamo-Kuba précise néanmoins que, compte tenu des difficultés rencontrées à l'époque pour obtenir des données permettant de mesurer les émissions de CO₂ liées à l'utilisation du bâtiment, ces données ont été extrapolées par le prestataire Alternative carbone.

Plan d'actions – Marie Linden

La construction du plan d'actions s'est faite en 3 temps :

- une réflexion approfondie avec l'équipe projet qui a permis de proposer 27 pistes d'actions et un vote pour prioriser les 10 actions les plus pertinentes et réalisables, en prenant en compte autant que possible l'impact réel des mesures, mais aussi parfois le symbole. Marie Linden prend pour exemple l'impression des billets qui, malgré un impact environnemental quasi inexistant, renvoie une image très forte.

La démarche s'est donc inscrite dans une volonté de combiner des mesures symboliques et des mesures ayant un réel impact, mais aussi de prendre en compte leur faisabilité. En effet, certaines mesures avec un fort impact mais demandant une trop forte mobilisation des équipes ou l'intervention de partenaires extérieurs (la CTS par exemple pour l'augmentation de l'offre de transports les soirs de concert) rendent impossible leur réalisation à court terme.

- un approfondissement de ces 10 pistes d'actions avec l'équipe projet
- un arbitrage du comité de direction.

Le plan d'actions se décline autour de 5 axes répondant naturellement aux principaux postes d'émissions de CO₂ :

- **déplacement des spectateurs :**

- développement du « Parcours Bus » (parcours organisés en Alsace, jusqu'à Colmar). À ce jour, 6 parcours sont actifs (contre 5 la saison passée) pour 150 abonnés (soit 61% de plus qu'en 2022/2023). En termes de remplissage de chacun des bus, l'objectif est de poursuivre les efforts de communication auprès des communes concernées pour que cette offre soit mieux connue et faire en sorte que ce dispositif soit davantage utilisé.

- mise en place au début de la saison d'une plateforme de covoiturage pour les concerts de l'Orchestre.

Le covoiturage est proposé pour toutes les représentations symphoniques et jeune public (soit 30 événements pour cette saison), par une communication sur le site de l'Orchestre, dans la newsletter adressée aux détenteurs de billets, par un affichage et un tract mis à disposition à la billetterie. Par ailleurs, les publications sur les réseaux sociaux relaient les offres de covoiturage.

Le recours au covoiturage est encore faible, mais le relai régulier et la communication constante à ce sujet permettent de créer de nouvelles habitudes.

Les deux dernières pistes de réflexion concernant les déplacements des spectateurs seront étudiées en 2024 en lien avec les partenaires concernés :

- l'accroissement des arceaux à vélo devant le PMC où on observe une réelle saturation voire une pénurie d'emplacements pour les vélos, ce qui n'encourage pas le public à utiliser ce mode de transport. L'Orchestre espère cependant bénéficier d'un soutien pour la réalisation de cette mesure.
- la mise en place d'incitations visant à favoriser les modes doux ou partagés.

- **déplacements professionnels :**

- les tournées intercontinentales sont repensées en terme de fréquence, de durée et d'activités. Le but n'est pas d'arrêter les tournées mais de justifier et de valoriser cette présence intercontinentale par la multiplication des concerts sur place et l'organisation de rencontres et d'activités pédagogiques.

- une attention accrue est prêtée à la provenance géographique des artistes invités et intervenants extérieurs. L'intention n'est là encore pas de s'interdire l'accueil d'un artiste qui viendrait de loin mais bien de mutualiser avec d'autres structures sa présence, afin d'amortir son bilan carbone personnel – en priorisant les artistes déjà en tournée en Europe ou en organisant d'autres événements en lien avec les partenaires culturels de l'Orchestre (pour exemple : organisation d'une semaine de masterclasses en lien avec le CNSMD de Paris pour un chanteur australien).

- **déplacements domicile-travail :**

- une réflexion est en cours sur l'évolution des horaires de travail des musiciens, afin notamment de réduire la durée de la pause méridienne et les déplacements induits. Il faut noter que la question de la pause méridienne avait déjà été soulevée en 2016, indépendamment des enjeux écologiques. La réflexion sur les horaires du soir (l'enjeu étant de finir à une heure où les trains circulent encore) a abouti à la conclusion qu'un changement n'était pas envisageable, pour des raisons organisationnelles.

- par ailleurs, l'Orchestre a mis en place le forfait mobilités durables, délibéré par le Conseil d'administration en 2022. À ce jour, 44 agents en bénéficient, soit 33% de l'effectif.

- **achats et prestations :**

- l'Orchestre a fait évoluer le format de ses programmes de salle. Le programme papier est à présent au format unique de dépliant 4 pages, avec les informations essentielles (détail des mouvements, biographie des chefs et artistes, partie agenda). Le programme complet est envoyé par mail aux détenteurs de billets, mis en ligne sur le site de l'Orchestre et proposé sous forme de QR Code dans la version courte imprimée du programme.
Pour la saison 2023/2024, l'Orchestre aura économisé 272 pages de programmes, soit 110 720 feuilles A4, ce qui équivaut à 222 ramettes de papier. Au-delà de l'aspect symbolique important de cette mesure, on peut noter une évolution des mentalités puisque, accompagnée de pédagogie, cette mesure a été très bien reçue par les spectateurs.
- travail en cours sur l'impression des billets achetés en ligne : l'orchestre a mis en place un dispositif permettant la vérification des justificatifs des détenteurs de réductions (cartes Culture et Atout Voir) au moment de l'achat en ligne, afin d'éviter l'impression systématique des billets les jours de concerts.

Notant que le numérique a un impact invisible mais considérable sur l'environnement, Anne-Marie Jean souhaite savoir si le prestataire en charge du bilan carbone de l'Orchestre a pu calculer le coût carbone des consultations par QR Code. Elle ajoute que de nombreuses études démontrent qu'un envoi par mail a exactement le même impact carbone que l'envoi d'un courrier imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Elle émet des doutes quant à la réalisation d'une économie de CO₂ en ayant recours au QR Code.

Marie Linden lui assure que cette question s'est posée au sujet des programmes de salle mais aussi des partitions numériques. Cependant, il s'agit d'une donnée encore difficile à prendre en compte par les bureaux techniques. En réalité, les choses sont moins binaires qu'il n'y paraît. Elle ajoute par ailleurs que cette mesure a aussi été motivée par la notion d'économies budgétaires extrêmement importantes.

Si Anne-Marie Jean comprend la motivation économique de cette mesure, elle s'interroge sur le fait de l'inclure dans une démarche de transition écologique, considérant que le recours au numérique est une fausse économie de CO₂

Jeanne Barseghian n'imagine pas qu'il s'agisse d'un angle mort de la part du bureau d'études et que cette question est sans doute traitée en fonction d'un volume d'activité.

Christelle Gamo-Kuba ajoute que la question de l'usage a également été prise en compte. S'agissant de la brochure de saison, le format papier reste plus pertinent, y compris en terme d'émissions de CO₂, car le public la consulte régulièrement tout au long de l'année alors que de nombreuses connexions à une version numérique génèrerait bien plus d'émissions de CO₂. Le programme de salle, quant à lui, n'est consulté que lors des concerts et est très rarement conservé, générant un important volume papier jeté à l'issue des concerts. D'où le choix de l'Orchestre de proposer un format plus adapté à ces programmes de salle.

En complément de ces échanges, Hervé Polesi précise que s'il est ici essentiellement question du bilan carbone, l'impact du recours au papier va bien au-delà puisque, même issue de forêts durablement gérées, la production de papier requiert une très forte consommation d'eau (500 L d'eau pour 1kg de papier). C'est une dimension à prendre en considération ; réduire le recours au papier c'est moins d'eau consommée. Il estime par conséquent que cette mesure n'est pas que symbolique mais aussi très effective et il se réjouit des efforts de l'Orchestre en la matière.

- **formation des équipes à l'éco-responsabilité :** l'Orchestre a participé au programme de formation « Classe Climat » proposé par la ville de Strasbourg au 1^{er} semestre 2024. Les retours des participants sont très positifs.

L'ensemble de ces actions vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Orchestre de 10% d'ici à la fin de la saison prochaine. Pour mémoire, la trajectoire affichée par la stratégie nationale bas-carbone est de - 40% des émissions à l'horizon 2030.

Cet important travail a pu être réalisé grâce au concours de la société Alternative carbone qui a accompagné l'Orchestre tout au long du processus. L'enjeu, mais aussi la difficulté pour les années à venir, sera de développer une méthodologie en interne pour mesurer dans le temps les émissions de gaz à effet de serre des activités de l'Orchestre. L'outil Seeds, développé par l'association Arviva à laquelle l'Orchestre adhère, est une piste à l'étude pour permettre ce travail de fond et régulier.

Jeanne Barseghian salue le renforcement de la responsabilité sociétale de l'Orchestre. Les volets « social » et « inclusion » avaient été évoqués lors des derniers Conseils d'administration. Si l'essence même de l'activité de l'Orchestre a et aura un impact sur le volet environnemental, toutes les pistes de réflexions présentées permettront de repenser certains modes de fonctionnement et d'usage. Sur certains aspects de mobilité, Jeanne Barseghian invite également l'Orchestre à se mettre en relation avec la Direction de la mobilité de l'Eurométropole qui sera à même d'apporter des conseils sur les déplacements domicile-travail, les dispositifs d'aides existants, ainsi que les solutions de covoiturage, à l'instar de la nouvelle plateforme Aut'hop mise en place par l'Eurométropole.

10 thématiques ayant été priorisées par l'Orchestre, Camille Giertler souhaite connaître les pistes exclues du fait, notamment, de leur complexité de mise en œuvre.

Christelle Gamo-Kuba donne quelques exemples de pistes non retenues :

- l'acquisition de véhicules bas carbone, qui reste un objectif mais dont l'échéance est reportée dans la mesure où le parc automobile est assez récent.
- l'augmentation de l'offre de transports en commun pour le public et le personnel de l'Orchestre.
- la diminution du nombre de brochures de saison : pour les raisons expliquées précédemment, l'Orchestre a fait le choix de maintenir une version papier dans un périmètre toutefois revu à la baisse (15 000 exemplaires au lieu de 25 000).
- la commande de repas provenant de circuits courts : si c'est déjà le cas pour un certain nombre de prestations sur site, cela reste très difficile à organiser lors des déplacements puisque les repas des personnels dans le cadre des tournées sont liés à des facteurs indépendants de l'Orchestre (lieu, organisateur, difficultés d'approvisionnement, etc.).
- le choix d'hôtels éco-labellisés : cela est déjà intégré dans les demandes de l'Orchestre auprès des partenaires. Par ailleurs, les normes sont tellement différentes en matière d'éco-labellisation qu'il est difficile d'afficher un objectif chiffré en la matière.
- l'acquisition de partitions numériques : cette piste est au cœur de la question du basculement du papier vers le numérique. La profession manque de recul sur cette question et l'Orchestre a jugé trop prématuré de s'engager en ce sens.

Marie Linden ajoute que ces pistes n'ont pour l'heure pas été retenues, dans une volonté de ne pas se disperser. Ce qui n'exclut pas d'y revenir d'ici 2 ou 3 ans quand cela s'avèrera possible.

Florence Forin félicite les équipes de l'Orchestre pour ce travail qui répond à une réelle urgence. La perspective nationale de -40% est très forte et des solutions vont devoir être trouvées sur le plan des déplacements et l'utilisation des métaux rares. Elle ajoute que cette perspective devient très concrète également pour le ministère puisque, dès 2025, le versement des financements sera conditionné à des actions d'éco-responsabilité. Le travail initié par l'Orchestre s'inscrit donc parfaitement dans l'esprit de ce qui sera demandé au niveau national.

Jeanne Barseghian s'interroge sur le degré d'engagement des orchestres de France dans cette démarche.

Marie Linden indique que l'Orchestre national de Lyon a été l'un des premiers en France mais qu'il s'agit d'une démarche engagée surtout par les opéras du fait de leviers d'actions plus importants

(exploitation de bâtiment, gestion de décors et de costumes, etc.). Elle souligne cependant que le mouvement est lancé au niveau des orchestres et indique qu'elle participe, au sein de l'AFO (Association Française des Orchestres), à un travail de modélisation des bilans carbone. En effet, le bilan carbone est un énorme projet qui mobilise toutes les équipes d'un orchestre. Constatant que les orchestres présentent des similitudes dans les problématiques – notamment les déplacements – et les résultats, elle a proposé qu'une réflexion commune prenant en compte les différentes typologies d'établissements soit menée par l'AFO, soutenue à ce titre par la Direction générale de la création artistique (DGCA) avec pour objectif de construire un schéma qui profitera à tout le monde.

Florence Forin confirme que ces bilans carbone déjà réalisés permettront d'aboutir à des modèles qui profiteront à chaque établissement, en fonction de son type de structure et de sa capacité d'action.

Marie Linden ajoute que tous les orchestres n'ont pas les mêmes profils : certains orchestres par exemple, dans des régions plus rurales, n'ont pas de salle attitrée et ont une mission de diffusion territoriale importante, ce qui rend la problématique des déplacements plus complexe. L'objectif est bien d'aboutir à une typologie représentant chaque type d'orchestre afin que chacun puisse s'y retrouver en terme de modèle et de missions.

Jeanne Barseghian demande si une communication spécifique est prévue pour valoriser la démarche de responsabilité sociétale de l'Orchestre. Cela pourrait être intéressant, notamment pour le public, de voir que l'Orchestre donne l'exemple en se lançant dans cette démarche.

Marie Linden répond que la question de la communication s'est effectivement posée. Cet engagement est d'ailleurs acté dans la biographie institutionnelle de l'Orchestre. Le sujet a parfois été abordé dans les communiqués de presse mais sans être vraiment repris, aussi l'Orchestre reste hésitant sur la manière de communiquer.

Jeanne Barseghian pense qu'il ne faut pas hésiter à le mettre en avant, également lorsque l'Orchestre aura plus de recul sur les effets du plan d'actions, ce qui permettra d'inspirer d'autres structures dans le champ culturel ou autre.

Dans une volonté de partage d'expérience et de visibilité pour l'Orchestre, Anne-Marie Jean propose une mise en relation avec l'association Initiatives Durables à laquelle l'Eurométropole est adhérente. Cette association rassemble de nombreuses organisations et entreprises dans le Grand Est sur la question de la responsabilité économique, sociétale et environnementale. Cela permettrait à chacun de se rendre compte qu'un orchestre n'est pas que de la musique et qu'il réfléchit sur les mêmes sujets que les entreprises engagées dans cette démarche responsable.

Jeanne Barseghian remercie les membres du Conseil pour leurs contributions aux réflexions que l'Orchestre ne manquera pas de suivre.

4. Approbation du compte de gestion 2023

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Le compte de gestion de l'exercice 2023 a été produit par les Comptable publics successifs de l'établissement. Après vérification, il est en tout point conforme au compte administratif produit par l'Orchestre et affiche un résultat d'exercice à :

- 239 136,88 € en section de fonctionnement
- 16 206,86 € en section d'investissement.

Le différentiel avec les résultats du compte administratif de l'Orchestre tient à la présentation des documents réglementaires qui ne répondent pas à la même logique comptable, le compte de gestion affichant un résultat hors report de l'exercice antérieur. En tenant compte des reports, le résultat global de l'exercice est de :

- 531 537,32 € en section de fonctionnement ;
- 163 918,36 € en section d'investissement.

Il est proposé, par la présente délibération, d'approuver les opérations effectuées au cours de l'exercice 2023 et détaillées en annexe.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, M. Michel YZIQUEL et Mme Aurélie SCHAEFFER, Comptables publics, de leurs recettes et dépenses, respectivement du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 2023, du 2 novembre 2023 au 10 mars 2024 et du 11 mars au 21 mars 2024,

vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

après en avoir délibéré,

approuve,

les opérations effectuées pendant la gestion 2023 et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	13 285 280,80 €	Titres émis :	13 524 417,68 €
		Résultat de l'exercice :	239 136,88 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	112 982,09 €	Titres émis :	129 188,95 €
		Résultat de l'exercice :	16 206,86 €

Le document est annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Désignation de l'administrateur-trice chargé-e de présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil d'administration approuve le compte administratif de l'Orchestre sous la présidence d'un-e de ses membres qu'il désigne à cet effet. Il est ainsi proposé de désigner Anne Mistler pour présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

désigne

- Madame Anne Mistler, membre de l'organe délibérant, pour présider au vote du compte administratif 2023 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Approbation du compte administratif 2023 de l'Orchestre

La parole est donnée à Marie Linden.

L'exercice 2023 se clôt sur un résultat global positif de 255 343,74 € (vs 440 111,94 € en 2022) qui s'explique majoritairement par l'apport de deux aides exceptionnelles apportées en fin d'année budgétaire, 200 000 € de la ville de Strasbourg et 15 000 € de la DRAC.

Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement 2022 s'élevait à 292 400 € et n'a pas été utilisé du fait des mesures d'économies déjà mises en œuvres. Ajouté au résultat de fonctionnement 2023, il conduit à un excédent de fonctionnement 2023, reporté sur 2024, de 531 537 €.

En ce qui concerne, en premier lieu, les **dépenses de fonctionnement** :

- Les dépenses de personnel sont stables (+ 4 025 € entre le réalisé 2023 et le réalisé 2022). En effet, la hausse des dépenses de personnel permanent (+ 180 336 €), liée principalement à l'impact des mesures gouvernementales pour la fonction publique, a été compensée par la baisse des dépenses de personnel non permanent (- 176 311 €).
- Par ailleurs, les charges à caractère général de l'Orchestre (qui regroupent les charges de structure et les dépenses logistiques liées aux manifestations) ont amorcé une baisse significative de 6.3 % (soit - 194 513 €) malgré le contexte inflationniste.
 - Les dépenses d'administration (loyer annuel d'occupation du PMC, charges forfaitaires, assurances, informatique, téléphonie, etc.) ont diminué de 2% (- 21 788 €), les hausses contractuelles ayant été compensées par une diminution des autres lignes budgétaires.
 - Les dépenses de communication diminuent drastiquement (- 38%, soit - 225 783 €), revenant au niveau de dépenses de 2021. Ce choix contraint conduit à un retour à des dépenses plus contenues, plus usuelles. Le changement de stratégie de publication (tant sur la brochure que sur les programmes de salle) a permis de réduire le coût de certaines opérations de communication.
 - Les dépenses de production ont progressé de 6 % (soit + 91 375 €). Cette hausse s'explique par l'augmentation des tarifs de la majorité des prestations : location de la salle Erasme, transports collectifs, hébergement, etc.
 - Enfin, conformément aux engagements pris, les dépenses liées aux remboursements de frais des personnels non permanents ont été divisées par 2 : 37 059 € en 2023 contre 75 440 € en 2022.
- Les autres charges de gestion courante (qui couvrent les droits de diffusion et le paiement des artistes rémunérés en droits d'auteur) enregistrent une hausse de 31 % (+ 61 209 €).

Les droits SACEM ont augmenté de 30 000 € entre 2022 et 2023, en raison du mode de tarification et de la programmation. Par ailleurs, les remboursements de billets aux spectateurs et les écritures d'ordre budgétaire relatives à des factures d'échange sont comptabilisés dans ce chapitre depuis le passage en M57.

Concernant, en second lieu, les **recettes de fonctionnement**, les prévisions initiales ont été dépassées de 91 418 €, soit un taux de réalisation de 100,6 %.

a) Les ressources propres de l'Orchestre (billetterie, cession de concerts et mécénat) ont faiblement augmenté (+ 0.7%). Il faut néanmoins souligner que les recettes de billetterie ont dépassé le plus haut niveau observé jusqu'alors (en 2019), pour se porter à 1 221 767 €, soit + 15.8% par rapport à 2022.

Par ailleurs, l'annulation du déplacement à Londres en avril 2023 a eu pour conséquence la diminution des recettes de cession de concerts mais l'augmentation en parallèle des recettes de mécénat compte tenu du don de la fondation Ascanio's Purse, d'où l'évolution de ces deux natures comptables.

b) Parallèlement, les recettes institutionnelles perçues ont été supérieures à la Convention pluriannuelle d'objectifs : 11 855 000 € compte tenu du soutien exceptionnel de la Ville et de l'aide complémentaire de l'État.

c) Les autres recettes correspondent principalement aux recettes des cartes Culture et Atout Voir, ainsi qu'au remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Le compte administratif 2023 présente un **résultat de fonctionnement** positif de 239 137 € (contre 292 400 € en 2022), permettant de combler des charges de structure et de dégager une faible marge artistique en 2024. Ce solde positif, ajouté à l'excédent de fonctionnement 2022, porte le report de l'excédent de fonctionnement 2023 sur 2024 à 531 537 €.

En matière d'**investissement**, le taux de réalisation est de 40 %.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 concernent l'achat d'un contrefagott (45 580 €), d'un hautbois d'amour (8 667 €), d'un xylophone et de divers matériels de percussion, l'acquisition de gilets vibrants (9 300 €), divers matériels et accessoires, l'entretien d'instruments, l'achat de partitions, ainsi que l'hébergement et le développement de logiciels.

Le résultat de l'exercice est créditeur de 16 207 €. Ajouté au résultat reporté de 147 712 € de 2022, l'excédent en investissement repris en 2024 sera de 163 918 €.

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte administratif 2023 de l'Orchestre. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par les comptables publics successifs de l'établissement.

Philippe Meyer tient à saluer la bonne tenue des comptes par rapport aux objectifs.

Hervé Polesi le rejoint et félicite l'équipe pour cette excellente gestion.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

- approuve le compte administratif de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour l'exercice 2023 tel que joint en annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Budget primitif 2024 de l'Orchestre

La parole est donnée à Marie Linden.

Le budget de fonctionnement est appréhendé sous un prisme nouveau destiné à mieux déterminer la marge artistique de l'Orchestre. Celle-ci résulte de la différence entre les recettes et les charges de structure. Le budget prévisionnel distingue donc à présent les charges et recettes de structure (charges : personnel permanent, dépenses incompressibles / recettes : subventions des partenaires publics) des charges et recettes d'activité (charges : personnel non permanent, budgets de production et de communication / recettes propres).

Parallèlement, le besoin de financement artistique se calcule par la différence entre les charges et les recettes d'activité.

Le solde entre la marge artistique et le besoin de financement artistique constitue l'épargne de gestion.

Les hypothèses de construction budgétaire sont les suivantes : une inflation qui se stabilise (après une envolée spectaculaire sur plusieurs années) et des coûts de structure qui constituent un socle très élevé. Par ailleurs, les décisions, déjà activées en 2023, continuent de s'appliquer en 2024.

A - Concernant les dépenses de fonctionnement :

- a) Les charges de structure sont projetées en hausse, compte tenu de l'augmentation de la masse salariale permanente d'une part et des dépenses d'administration d'autre part :
 - l'augmentation de la masse salariale permanente (+ 4.2% soit + 382 816 €) résulte :
 - tout d'abord des mesures gouvernementales en faveur de l'emploi public : hausse cumulée du point d'indice en 2022 et 2023, augmentations indiciaires pour les agents de catégorie B et C au 1^{er} juillet 2023, augmentation indiciaire pour toutes les catégories (hors musiciens) au 1^{er} janvier 2024 ;
 - de l'effectif permanent projeté au complet à compter de septembre 2024 ;
 - de la reconduction de la GIPA dont le calcul tient encore compte d'une inflation élevée ;
 - du projet de refonte du régime indemnitaire qui devrait aboutir dans le courant de l'année ;
 - de la revalorisation de l'indemnisation des jours de CET épargnés et du forfait de télétravail, de l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et de l'augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé.

Le cumul de ces augmentations est légèrement amoindri par la diminution des éléments variables de rémunération en communication et administration (vacations et services supplémentaires des musiciens), par la non reconduction de 2 CDD ATA en production et en ressources humaines, ainsi que par la réduction de la masse salariale des musiciens du fait des concours infructueux.

- l'augmentation des dépenses d'administration (+ 6%) résulte quant à elle de l'augmentation des prix des marchés, de certaines conventions (notamment informatique), du paiement (pour la première fois) de la contribution Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et des dépenses d'habillement des musiciens.

b) Cette hausse des charges de structure est partiellement compensée par une baisse des charges d'activité, particulièrement :

- la masse salariale du personnel non permanent : - 25%, soit - 343 574 €, intégrant un moindre recours aux musiciens supplémentaires et la poursuite du travail de négociation des cachets des chefs et solistes invités ;
- les dépenses de production (- 18%), notamment le poste « locations immobilières » qui affiche une diminution de 48% soit - 335 800 €, en raison de la réduction du nombre de dates réservées en salle Erasme et du soutien proposé par Strasbourg Events en 2024 ;
- les dépenses de communication, en baisse de 27%, soit - 103 200 €.

B - Concernant les recettes de fonctionnement :

a) Les recettes de structure, issues des subventions publiques, sont en baisse. En effet, conformément au débat d'orientation budgétaire, les recettes des partenaires institutionnels de l'Orchestre diminuent en raison des effets combinés suivants :

- baisse de 2.5% de la subvention de la ville de Strasbourg ;
- augmentation de 9.6% de la subvention de l'Eurométropole compte tenu de l'aide exceptionnelle de 48 000 € ;
- maintien du niveau de subventions de l'État et de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les prévisions de recettes publiques s'établissent à ce jour à 11 440 500 € contre 11 855 000 € en 2023 (le montant 2023 intégrant l'aide exceptionnelle de 200 000 € de la Ville et le soutien complémentaire de 15 000 € de l'État).

La sollicitation de nouveaux financements publics (notamment, la DRAC avec l'aide au projet « participation à la vie culturelle et politiques territoriales » et le plan « mieux produire, mieux diffuser » ; le Fonds triennal ; l'aide à projet mobilisable au niveau de la Région) se traduit par une inscription de 65 000 €, mais ce montant devra être augmenté au cours de l'année pour pérenniser les actions de l'Orchestre.

b) Les recettes d'activité sont également projetées à la baisse en 2024, du fait :

- de la diminution des recettes de billetterie (- 242 077 €) qui résulte de l'effet croisé de la diminution du nombre de séries symphoniques à Strasbourg et de la proportion importante de recettes perçues en 2023 pour des concerts de 2024 ;
- de la légère augmentation des recettes de cession de concerts, les déplacements de l'Orchestre, dont la tournée au Royaume Uni, étant plus nombreux en 2024 qu'en 2023 ;
- de la progression des recettes de mécénat et de vente de soirées : + 50%, compte tenu notamment de la création du Club des mécènes particuliers. L'Orchestre espère ainsi atteindre 150 000 €.

Les recettes de structure et d'activité en baisse conduisent à une marge artistique plus faible potentielle.

Les financements annoncés par les partenaires contributeurs, ajoutés aux ressources propres, ne permettent pas d'équilibrer le budget primitif dans la section de fonctionnement. Il est donc nécessaire de reprendre l'excédent de fonctionnement, épargné à cet effet, pour porter le total de la section de fonctionnement à 13 450 000 €.

C - Concernant l'investissement

Les dépenses d'investissement usuel s'établissent à 127 000 €.

Le résultat excédentaire de 163 918 € est affecté dans son intégralité à la section d'investissement. Depuis le débat d'orientation budgétaire, une nouvelle piste est à l'étude consistant à inscrire en investissement les dépenses relatives à la politique audiovisuelle qui étaient jusqu'alors en fonctionnement. Cette piste rend caduque la demande d'autorisation spéciale de reprise de l'excédent d'investissement vers la section de fonctionnement que l'Orchestre prévoyait d'effectuer en 2024.

En conclusion, dans un contexte économique pessimiste et avec de lourdes dépenses de structure, le pilotage du budget de l'Orchestre nécessite la plus grande tactique et délicatesse, ce pour quoi Marie Linden remercie vivement Christelle Gamo-Kuba et Marion Le Clerc de la Herverie.

Néanmoins, de nouvelles pistes sont sans cesse à l'étude de façon à consolider certaines ressources propres, en particulier via le mécénat et les soirées d'entreprises, et à proposer de nouvelles pistes d'optimisation budgétaire.

La présente délibération propose l'adoption du BP 2024 tel que présenté.

Dans ce contexte complexe, Jeanne Barseghian tient, à son tour, à remercier Marie Linden, Christelle Gamo-Kuba et Marion Le Clerc de la Herverie pour ce travail qui demande à la fois de dégager des économies par des baisses de dépenses (notamment en communication, en production et sur la masse salariale non permanente) mais aussi de rechercher des recettes et des financements supplémentaires qu'ils soient publics ou privés (entreprises ou particuliers). À ce titre, Jeanne Barseghian remercie la DRAC pour la subvention supplémentaire de 15 000 € et souligne que l'Orchestre aura encore besoin du soutien de ses partenaires financiers pour les prochaines années afin de sortir de cette période difficile. Elle note que l'Orchestre continue de diversifier sa recherche de solutions et souligne également le geste de Strasbourg Events. Si aucune solution à elle seule ne permet de régler les difficultés, c'est l'addition de ces solutions qui permet aujourd'hui de présenter un budget prévisionnel à l'équilibre, bien que cela reste délicat.

Le transfert potentiel de la section de fonctionnement vers l'investissement peut par ailleurs permettre à la Région Grand Est de contribuer aux dépenses liées à la politique audiovisuelle, ce qui constituerait un apport financier supplémentaire.

Pour conclure son propos, Jeanne Barseghian profite de ce Conseil d'administration pour rappeler à l'ensemble des partenaires financiers ainsi qu'à ceux à venir, la nécessité d'être aux côtés de l'Orchestre dans cette période particulièrement complexe. Elle remercie chaleureusement l'équipe pour ce travail d'équilibriste, toujours minutieux, rigoureux et parfois délicat et qui a pu générer certaines inquiétudes ou tensions, comme cela a été débattu en débat d'orientation budgétaire.

Philippe Meyer note cette volonté de l'Orchestre de faire au mieux avec les budgets qui lui sont attribués en essayant toujours d'optimiser la masse salariale et la qualité de la programmation. Il adresse tous ses encouragements à l'équipe de l'Orchestre.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

- approuve le budget primitif pour l'exercice 2024 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire joint en annexe,

arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	2 780 831 ,32 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 347 167,00 €
65	Autres charges de gestion courante	195 002,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 000,00 €
	TOTAL	13 450 000,32 €

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat reporté	531 537,32 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €
013	Atténuation de charges	55 000,00 €
70	Produits services domaines et ventes diverses	1 180 279,00 €
74	Dotations et participations	11 529 500,00 €
75	Produits exceptionnels	153 00000 €
	TOTAL	13 450 000,32 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	250 234,36 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €
	TOTAL	290 918,36 €

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 000,00 €
002	Résultat reporté	163 918,36 €
	TOTAL	290 918,36 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Grille tarifaire de l'Orchestre pour la saison 2024/2025

La parole est donnée à Marie Linden.

Après 3 saisons de stabilité des tarifs, l'Orchestre a appliqué en 2023/2024 un rééquilibrage du plan de salle assorti d'une diminution du prix des places en catégorie 3, ainsi que des augmentations mesurées de la grille tarifaire relative à la vente de billets et d'abonnements.

Le contexte inflationniste qui pèse sur les spectateurs conduit à proposer une révision de la grille tarifaire de manière tout aussi prudente que la saison passée, l'objectif restant d'encourager le retour

régulier du public dans les salles (la belle dynamique de fréquentation de 2023 en témoigne) tout en tenant compte du contexte national de baisse du pouvoir d'achat.

La grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements et d'objets, qui sera intégrée à la brochure à paraître en mai 2024, prévoit les dispositions suivantes :

1. **Concerts symphoniques en salle Erasme** : maintien des prix des billets à l'unité compte tenu de l'augmentation des catégories 1 et 2 la saison passée. L'Orchestre souhaite en effet stabiliser son offre tarifaire pour éviter le risque de recul de la fréquentation.
2. **Concerts de la Saint-Sylvestre et du Nouvel An** : augmentation de 3 € du tarif en catégories 1, 2 et 3 (catégories les plus élevées). La dernière augmentation (+ 2 € sur les catégories 1 à 4) remonte à 2020.
Ces spectacles de fin d'année, dont la programmation est très attractive, affichent toujours complet. La recherche d'une célébration festive semble être le critère prioritaire pour le public, le prix du billet n'étant a priori pas un frein. Afin de maintenir l'accessibilité de ces concerts, les tarifs des catégories 4 et 5 ne sont pas augmentés.
Cette mesure permet de projeter une augmentation des recettes de billetterie de 5 000 € environ pour cette production traditionnelle (recette du concert du 31/12/23 : 100 000€ ; recette du concert du 01/01/24 : 79 000€). La différence de recette s'explique du fait qu'il n'y a pas de tarifs réduits le 31 décembre alors qu'ils s'appliquent le 1^{er} janvier.
3. **Spectacle *Peer Gynt* à l'Opéra national du Rhin** : création d'un nouveau tarif en raison de la spécificité de cette coproduction.
Ce tarif s'aligne sur celui existant à l'Opéra et se rapproche de celui pratiqué par l'Orchestre. Par ailleurs, une réduction de 15% est proposée exclusivement sur ce tarif pour la billetterie à l'unité (il s'agit là d'une moyenne des réductions pratiquées par les deux institutions).
4. **Concerts jeune public** : augmentation de 3 € du tarif adulte, historiquement bas, soit 13 € par concert contre 10 € auparavant. Ce tarif n'avait pas été augmenté depuis 10 ans (+1 € en 2014/2015).
Le prix du billet reste peu onéreux et permet de projeter une évolution des recettes de billetterie d'environ 2 500 € par concert en salle Erasme (sur une recette totale d'environ 15 000 € par concert) et 500 € par concert au Conservatoire (sur une recette totale d'environ 4 500 € par concert).
5. **Concerts de musique de chambre** : augmentation de 2 € du tarif standard, le tarif unitaire passant ainsi de 10 € à 12 €, et création d'un tarif spécifique à 17 € pour les récitals du violoncelliste Jean-Guihen Queyras en mars 2025.
Au cours de la saison 2022/2023, près de 3 000 billets plein tarif ont été vendus pour les concerts de musique de chambre ; cette augmentation permet de projeter une évolution des recettes de billetterie d'environ 6 000€.
6. **Concerts symphoniques « L'heure joyeuse » à la Cité de la musique et de la danse** : création d'un tarif de 20 € pour la mise en place de ce nouveau format de concerts. Ces moments symphoniques, organisés à des horaires décalés (12h30 et 19h) et d'une durée d'une heure, ont vocation à toucher un nouveau public. À ce titre, Marie Linden remercie la Ville pour son soutien et l'accès facilité à l'Auditorium de la Cité de la musique et de la danse.
7. **Concert de présentation de saison** : ce concert, qui présente les temps forts de la saison suivante, est principalement destiné aux abonnés, afin de les guider dans leur choix de

concerts. Historiquement gratuit, il est proposé de le rendre payant (au tarif unique de 5 €) pour limiter le nombre de « non-présentations » et générer une recette, même modeste (environ 1 500 €). Il demeure gratuit pour les abonnés, les moins de 18 ans et les étudiants. Cette gratuité sera présentée comme un avantage qui leur est réservé.

8. **Concerts Relax** : création d'un tarif unique de 10 € pour les bénéficiaires (de plus de 18 ans, les moins de 18 ans bénéficiant d'un tarif à 6 euros) et réduction de 50% sur le prix du billet à l'unité pour 1 à 2 accompagnateurs. Cette proposition vise à encourager la venue de spectateurs porteurs de handicaps psychiques en levant d'éventuels freins financiers.
9. **Abonnements Liberté et famille** : maintien du tarif pour fidéliser le public.
10. **Abonnement « Parcours Bus »** : augmentation de la quote-part transport.
Cet abonnement est un axe fort de la politique RSO menée par l'Orchestre sur le volet de la mobilité des publics.
La nouvelle proposition tarifaire est destinée à compenser partiellement la hausse des prix du marché sur le transport mais reste mesurée, l'Orchestre gardant à sa charge une partie du coût afin de maintenir ce service rendu au public.
La quote-part transport passe de 16,25 € à 20 € par trajet aller/retour. Parallèlement, le nombre de concerts de l'abonnement est augmenté (5 concerts contre 4 auparavant).
Le reste à charge pour l'Orchestre diminue ainsi légèrement, mais reste important (environ 8 000 € pour la saison 2024/2025). L'enjeu de remplissage des bus reste prioritaire.
11. **Abonnement « Lyrique et symphonique »** : augmentation de 10 € pour les catégories 1, 2, 4 et 5, et de 5 € pour la catégorie 3, compte tenu de l'augmentation des tarifs pratiqués par l'Opéra la saison prochaine.
12. **Abonnement musique de chambre**
 - Tarif de 10 € par billet (contre 8 € auparavant) dans le cadre d'un abonnement de musique de chambre, corollaire de l'augmentation du prix du billet à l'unité.
 - Création d'un pass « Journée Bach » au tarif adulte de 33 €, pour 3 concerts proposés en mars 2025.
13. **Modification des modalités d'utilisation des bons de réduction**, valables sur la saison en cours et utilisables pour les représentations de l'Orchestre, à l'exception du concert de la Saint-Sylvestre, des concerts jeune public, des récitals de Jean-Guihen Queyras et des concerts de la série « Une journée par comme les autres ».
14. **Évolution du périmètre des réductions tarifaires sur les billets à l'unité** :
 - Évolution de la réduction de 10%, désormais accordée dans le cadre d'opérations spécifiques avec les partenaires.
 - Suppression de la réduction de 20% accordée aux membres de l'association Euterpe.
 - Suppression de la réduction de 25% pour les abonnés Liberté 12 qui souhaitent acheter un ou des billets supplémentaires à l'unité. Ils bénéficieront à l'avenir de la réduction de 20% identique à celle appliquée à l'ensemble des abonnés Liberté.
 - Application du tarif -50% pour les élèves des écoles de musique du territoire alsacien, un à deux accompagnateurs des bénéficiaires des concerts « Relax », les bénéficiaires de l'allocation solidaire aux personnes âgées et les professionnels.

15. Évolution du périmètre des réductions tarifaires sur les abonnements :

- Application du tarif réduit 1 aux abonnés Parcours Bus de la saison 2023/2024 qui se réabonnent en 2024/2025 et parrainent un nouvel abonné, aux membres du Club des mécènes particuliers de l'Orchestre ; suppression de ce tarif pour les membres de l'association Euterpe.
- Application du tarif réduit 2 aux bénéficiaires de l'allocation solidaire aux personnes âgées.
- Suppression de l'offre de parrainage de tout nouvel abonné, l'Orchestre ayant par ailleurs élargi le panel des avantages proposés aux abonnés depuis plusieurs années.

La grille tarifaire prévoit par ailleurs :

- les tarifs (inchangés) des disques vendus à prix préférentiels et des objets vendus par l'Orchestre.
- la possibilité d'acheter des bons d'achats, en ligne ou sur site, pour un montant libre. Ces bons sont valables 2 ans à partir de la date d'achat.
- les modalités (inchangées) de remboursement et d'échange.
- l'augmentation du tarif d'envoi des billets à domicile, passant ainsi de 1 € à 2 €. Cette mesure est cohérente avec la politique de réduction des impressions papier des billets.

Enfin, la grille tarifaire maintient la délégation donnée à la Présidente ou sa représentante pour modifier par arrêté cette grille, pour des événements ciblés, dans la limite de plus ou moins 30% des montants prévus et pour une durée maximale d'un mois.

La grille tarifaire relative à la vente de prestations de l'Orchestre est inchangée.

Jeanne Barseghian remercie Marie Linden pour ce « marathon tarifaire » qui permet aux administrateurs.trices de ce Conseil de revoir l'offre proposée par l'Orchestre dans sa complétude et d'en valider les modifications.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

adopte

- la grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements et d'objets de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2024/2025, figurant en annexe de la présente délibération ;
- la grille tarifaire relative à la vente de prestations par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg annexée à la présente délibération ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à modifier par arrêté cette grille tarifaire en faisant mention explicite des activités de l'Orchestre pour lesquelles cette faculté s'applique et ce, dans la limite de plus ou moins 30% des montants prévus dans la grille tarifaire annexée et pour une durée maximale d'un mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

La parole est donnée à Marie Linden.

Par la présente délibération, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée cumulée maximale de 12 mois dans une période de 18 mois consécutifs : un.e chargé.e de mission à temps complet, sur le grade de d'attaché (catégorie A, filière administrative).

Ce poste non permanent est destiné à apporter un renfort auprès de la Direction générale compte tenu du départ de la Directrice communication, développement des publics et partenariats au 31 mai 2024 et dans l'attente d'un recrutement. En effet, compte tenu de l'évolution des besoins de l'Orchestre, notamment en matière de recherche de fonds, il est nécessaire de réfléchir au périmètre du nouveau poste et plus généralement à la répartition des missions au sein du pôle communication. Par ailleurs et suite à ces réflexions, l'intitulé du poste de Directeur.trice communication, développement des publics et partenariats devra probablement être modifié. Ce changement sera le cas échéant soumis au CST puis au vote des membres du Conseil d'administration en juin.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

autorise

- la création d'un emploi non permanent, à temps complet, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle communication, développement des publics et partenariats ;
- le recrutement, sur cet emploi, d'un contractuel de droit public par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Jeanne Barseghian rappelle la date du prochain Conseil d'administration qui se tiendra jeudi 20 juin à 14h30.

Elle salue l'important travail de préparation qui a permis la tenue de ce Conseil et remercie également les membres du Conseil. Elle se réjouit de la belle programmation de l'Orchestre à venir.

Jeanne Barseghian déclare la séance close à 17h56.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200089662-20240620-CRCA20240405-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER

